



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3206

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société GRDF - Exercice 2017**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3206**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société GRDF - Exercice 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics. L'article L 1411-3 du CGCT précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié de manière monopolistique à Gaz réseau distribution de France (GRDF) a pour objet la distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon. Ce contrat a été conclu pour une durée de 25 ans le 29 mars 1994 et se terminera le 30 mars 2019.

Pour le reste de son territoire, la Métropole de Lyon a délégué sa compétence au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

La présente délibération et l'avis de la CCSPL portent sur le territoire de la Ville de Lyon.

L'activité de distribution a pour objet l'acheminement du gaz, le développement, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement du réseau de gaz, comprenant les postes de détente, les canalisations basses et moyennes pressions, les branchements ainsi que les compteurs.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2017 comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public (DSP) et le rapport d'activité et de qualité de service.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur un exercice, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2017 sur la Ville de Lyon.

**I - Données financières des 3 derniers exercices pour GRDF sur le territoire de la Ville de Lyon**

| Indicateurs financiers (en k€) | 2015 (données corrigées) | 2016   | 2017   | Évolution 2016/2017 |          |
|--------------------------------|--------------------------|--------|--------|---------------------|----------|
|                                |                          |        |        | En %                | Tendance |
| charges                        | 37 577                   | 37 839 | 38 884 | + 2,76              | ↗        |
| produits                       | 33 970                   | 36 131 | 35 681 | - 1,24              | ↘        |

Les informations financières communiquées par GRDF dans le cadre de son rapport annuel se présentent sous forme de compte d'exploitation, retraçant uniquement les charges et les produits. La Métropole attend de GRDF une plus grande transparence sur les clés de répartition des charges et des produits et la valeur de l'actif de la concession.

L'exercice 2017 enregistre une augmentation des charges de 2,76 % et une baisse des produits de 1,24 %. La baisse des produits s'explique par une baisse globale des tarifs de 2,05 % intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2017 ainsi qu'à une baisse des consommations.

La redevance annuelle versée à la Métropole par le délégataire en 2017, pour la concession de la Ville de Lyon, s'élève à 194 516 €.

## II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés) sur le territoire de la Ville de Lyon

|                    | 2015    | 2016    | 2017    | Évolution 2016/2017 |          |
|--------------------|---------|---------|---------|---------------------|----------|
|                    |         |         |         | En %                | Tendance |
| nombre d'abonnés   | 143 342 | 141 875 | 144 949 | + 2,1               | ↗        |
| consommation (GWh) | 2 417   | 2 567   | 2 547   | - 0,8               | ↘        |

Le nombre d'abonnés augmente légèrement entre 2016 et 2017.

Le volume d'énergie vendue baisse légèrement tandis que le nombre de nouveaux clients augmente au global. Ceci s'explique par une proportion moindre de clients "T3" (gros consommateurs) et plus de clients "T1" et "T2" (petits consommateurs).

En matière de qualité de service, le nombre d'incidents diminue mais ils concernent davantage de clients.

Le volume d'investissements sur la concession poursuit sa hausse, porté, notamment, par le déploiement en cours des compteurs Gazpar, ainsi que par une forte hausse des investissements "imposés" à GRDF pour le développement et le dévoiement des ouvrages (lié à la dynamique de développement du territoire et aux nombreux travaux publics nécessitant le déplacement des canalisations). Les investissements pour la modernisation des ouvrages diminuent sensiblement en 2017.

En conclusion, les faits marquants du rapport du délégataire GRDF sur l'exercice 2017 sont :

- une baisse des investissements de modernisation du réseau et une hausse des investissements de développement ou dévoiement des ouvrages,
- une hausse des charges d'exploitation,
- une baisse des produits due à une baisse tarifaire,
- la poursuite du déploiement du compteur Gazpar (entre 65 % et 89 % de taux de déploiement atteint dans les 4 arrondissements concernés).

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2017 produit par la société GRDF au titre de la DSP pour la distribution de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**